

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
NOUILHAN - Commune

Séance du mercredi 22 avril 2026

Délibération N° DE_013_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	8	9
Date de la convocation : 20/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur HALLOT Raymond.

Présents : Monsieur HALLOT Raymond Monsieur CAPMARTIN Patrice Madame DIDELOT Malvina Madame HALLOT Fabienne Monsieur BALLARDI Daniel Madame LAFFITTE Ariane Madame BETTONI Myriam Monsieur LAMARQUE-LIZOUNAT Alan
Représentés : Madame QUERIOT Coralie représentée par Madame DIDELOT Malvina
Absents et Excusés : Madame ITURRIA Nathalie

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame LAFFITTE Ariane est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération vote des subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire expose les demandes de subventions reçues pour l'année 2026 de la part des associations.

Il y a lieu de délibérer pour fixer les montants que nous allons leur attribuer proposés dans le tableau ci-dessous.

Associations	Montants
Amicale Laïque de Nouilhan	400.00 €
Comité des fêtes de Nouilhan	800.00 €
Chasseur de la Plaine	300.00 €
Coopérative scolaire école Larreule Caixon	200.00 €

Club Vicquois Regain	50.00 €
FNACA	50.00 €
Vic Montaner G�rontologie	50.00 G
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Val d'Adour	50.00 €
Aides � domicile en milieu Rural (ADMR)	50.00 €
ASA	600.00 €
<u>Total</u>	2 550.00 €

Le conseil municipal, apr s en avoir d lib r  d cide :

1. D'attribuer les subventions aux associations selon le d tail ci-dessus
2. De dire que les cr dits seront inscrits au chapitre 65 du budget principal 2026.

Ainsi fait et d lib r , les jour mois et an que dessus.

Monsieur HALLOT Raymond
Pr sident de s ance



Madame LAFFITTE Ariane
Secr taire de s ance